

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**NATURE DU MARCHÉ:** Marché public de services

## **POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

### **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur:**

Nom de l'organisme: CENTRE HOSPITALIER DE SAINT CALAIS

Point de contact: M. J.L. FOUSSIER Directeur Adjoint Chargé des Services Economiques

Adresse: 2, rue de la Perrine

Code postal: 72120

Ville: SAINT CALAIS

Pays (*autre que France*):

Téléphone: 0243636485

Télécopieur: 0243636468

## **OBJET DU MARCHÉ**

### **Objet du marché:**

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse relatif à la construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé d'une capacité de 25 lits

**Type de marché de services:** 12

### **Classification CPV**

Objet principal: 71230000-9

## **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse relatif à la construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé  
Part de l'enveloppe financière prévisionnelle hors TVA affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage:  
1 800 000,00 € valeur janvier 2009;

## **CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent:**

- \* Origine du financement: subventions d'Etat, collectivités, emprunts, fonds propres.
- \* Les prix seront révisables;
- \* Les comptes seront réglés sous la forme d'acomptes et d'un solde;
- \* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 50 jours;

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu:

- soit avec un prestataire unique;
- soit avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera le cabinet d'Architecture.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **Situation juridique - références requises:**

- \* Les documents et renseignements qui rendent recevables les candidatures en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics (CMP), à cet effet le candidat pourra utiliser le formulaire DC5 téléchargeable sur le site <http://marchespublics.ok-demat.com/>
- \* La forme juridique du candidat;
- \* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire;
- \* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché;
- \* La composition de l'équipe, répartition des tâches et compétences des différents intervenants.

### **Capacité économique et financière - références requises:**

- \* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles;

\* Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;  
\* Des bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;  
Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

#### **Référence professionnelle et capacité technique - références requises:**

A - Expérience:

Une présentation des principaux projets élaborés au cours des 3 dernières années, indiquant notamment l'intitulé de l'opération, le cas échéant son montant, le contenu de la mission exercée, l'importance du projet, la date et le maître de l'ouvrage public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations du maître de l'ouvrage.

B - Capacités professionnelles:

\* L'indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée;

\* Pour les architectes, peuvent participer les architectes établis dans un Etat membre de l'Espace économique européen qui, selon les prescriptions réglementaires de leur Etat d'établissement, sont autorisés au jour de l'avis à porter le titre d'architecte, ou, si la dénomination professionnelle n'est pas régie par des dispositions particulières, les personnes physiques qui disposent d'un diplôme, certificat ou autre titre dont la reconnaissance est accordée conformément à la directive n° 85/384/CEE du Conseil du 10 juin 1985;

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de maîtrise d'œuvre attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques:

\* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années;

\* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

\* Une description de l'équipement technique, des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;

\* Les compétences pluridisciplinaires à réunir en architecture, structure, fluides, économie de la construction, aménagement, paysagiste, Haute Qualité Environnementale (HQE);

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

#### **Nombre de candidats**

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre: 3

#### **Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:**

Les candidatures seront sélectionnées en application des dispositions du II de l'article 52 du CMP et au vu des critères suivants:

- La qualité des références fournies par le candidat;
- La qualification et qualité du candidat ou du groupement de candidats;

#### **CRITERES D'ATTRIBUTION**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

#### **PROCEDURES**

**Type de procédure:** Concours restreint.

#### **Conditions de délai**

Date limite de réception des candidatures: 12 mars 2009 à 18 heures

Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre: 31 mars 2009 à 18heures

#### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:** 09-05

**Récompenses et jury:**

Une ou des primes seront attribuées: Oui

Nombre et montant des primes à attribuer: Le montant maximum de la prime hors TVA allouée à chaque concurrent sera de 9 000,00 €.

Détail des paiements à verser à tous les participants: Il est précisé dans le règlement de concours.

Le marché de services faisant suite au concours devra-t-il être attribué au lauréat du concours: Oui

**Autres informations:**

\* Unité monétaire utilisée, l'euro;

\* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés;

\* A titre indicatif, l'achèvement de l'opération est souhaité pour fin 2011

\* Les prestations ne sont pas réservées à une profession particulière;

\* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires;

\* La décision du jury n'est pas contraignante pour le pouvoir adjudicateur;

\* La composition du jury est énoncé dans le règlement de concours;

\* Critères d'évaluation des projets:

- Qualité de la réponse au programme

- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires:

\* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature;

\* Les documents de la consultation pourront être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://marchespublics.ok-demat.com/>) sous la référence publique "09-05", après avoir installé les pré-requis techniques et avoir pris connaissance du manuel d'utilisation;

Conditions de remise des offres ou des candidatures:

\* Seuls les envois multi-supports effectués dans les conditions de l'article 9 de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du CMP relatif à la dématérialisation (possibilité d'envoi d'une copie de sauvegarde), seront pris en compte. Dans le cas contraire tous les envois du candidat seront déclarés irrecevables.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde".

\* Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

\* Le pouvoir adjudicateur souhaite la transmission des offres sous forme papier;

\* Les dossiers de candidatures transmis sur support papier ou sur un support physique électronique (CD-Rom formaté "Joliet"), le seront sous pli cacheté portant les mentions "Concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé" et "Ne pas ouvrir";

Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés au format "PKCS#7 encodé DER"; la signature doit être attachée à chaque document l'exigeant;

\* Les dossiers de candidatures transmis par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://marchespublics.ok-demat.com/>) sous la référence publique "09-05", le seront suivant les modalités précisées par celle-ci et dans les conditions suivantes:

- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites;

- Les documents pour lesquels une signature est requise seront revêtus d'un certificat de signature électronique conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés électroniquement selon les dispositions de la plate-forme;

Quel que soit le mode de transmission retenu par le candidat pour sa candidature, celui-ci s'imposera à lui pour la transmission des offres.

## **PROCEDURES DE RECOURS**

### **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**

Nom de l'organisme: Tribunal administratif

Adresse: 6 allée de la Gloriette

Code postal: 44041 Ville: Nantes cedex 01

Pays (*autre que France*):

Téléphone: 0240994600 Télécopieur: 0240994658

### **Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:**

\* Référé précontractuel: avant la conclusion du marché (article L551-1 du Code de Justice Administrative);

\* Recours pour excès de pouvoir: dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative);

\* Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION: 9 février 2009**